

Rapport de visite annuelle du label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie

Nom de la collectivité :	Communauté de communes Cœur de Savoie (CCCS)
Nom du conseiller :	Pascaline Cousin
Date de la visite annuelle :	3 décembre 2024
Le cas échéant, date de la visite annuelle précédente (ou indiquer « Première visite ») :	Première visite annuelle du nouveau cycle démarré en 2023
Journées d'appui du conseiller sur l'année écoulée <i>(préciser s'il y a lieu, la nature de la prestation, le nombre de jours et les délais)</i>	Printemps-été 2023 : ateliers d'état des lieux Automne 2023 : appui au bilan à mi-parcours du PCAET et à la définition du programme d'action Territoire Engagé Transition Écologique, issu de cet exercice. Appui à la saisie du programme d'actions dans la plateforme Hiver 2024 : audit de la communauté de communes Été-automne 2024 : préparation de la visite annuelle et de la transition vers un COT avec plusieurs RDV avec le chef de projet, le 24 juin, le 1 ^{er} juillet, 5 septembre, 31 octobre Septembre 2024 ; échange sur la possibilité d'une candidature de la CCCS au dispositif « Communauté Territoires engagés pour les gaz renouvelables » dont la collectivité a été lauréate 23 septembre 2024 : participation à la conférence organisée par la CCCS « Futur neutre en carbone » (sans intervention) 19 novembre 2024 : participation à la remise des prix du label
RAPPEL : Dates d'échéance liées au processus Territoire Engagé Climat-Air-Énergie	Label 4 étoiles obtenu en 2024, valable jusqu'en 2028 Le contrat de la conseillère est arrêté fin 2024, dans la mesure où la collectivité démarre un Contrat d'Objectifs Territorial avec l'Ademe début 2025.

1- Déroulement de la visite (description succincte) :

En amont de la visite, un bilan des actions conduites en 2024 a été réalisé à partir de l'automne 2024 avec le chef de projet de la communauté de communes. Celui-ci a sollicité pour les besoins de l'exercice l'ensemble des pilotes d'actions de la collectivité.

Le 3 décembre 2024 matin, le COPIL et l'équipe-projet de la CCCS ont été réunis pour partager le bilan de l'année écoulée, analyser l'évolution d'un ensemble d'indicateurs d'impact du territoire, identifier les priorités d'actions pour 2025, et échanger sur les modalités de passage du programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) – label climat-air-énergie au dispositif du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) de l'Ademe qui englobe le programme TETE à la fois pour les labels climat-air-énergie et économie circulaire (voir diaporama en PJ).

2- Éléments particuliers de l'année écoulée (ex : Actions phare réalisées/programmées, réorganisation de services, etc.) :

- Définition d'un nouveau programme d'actions Territoire Engagé Transition Écologique à l'automne 2023 s'appuyant sur le Plan Climat Air Energie Territorial, largement remanié à mi-parcours pour intégrer les réflexions/actions conduites pendant la première moitié du PCAET (Schéma Directeur des ENR&R, Plan de Mobilités Simplifié, Projet Alimentaire Territorial, etc.) Obtention du label 4 étoiles (progression de deux niveaux dans le label) au printemps 2024
 - Engagement de la CCCS dans un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'Ademe : le contrat démarra formellement en janvier 2025 et engagera le CCCS dans la thématique économie circulaire ;
 - Recrutement en septembre 2024 d'un chargé de mission ENR qui permet au chef de projet TETE de dégager du temps pour le COT et les autres missions climat-air-énergie ;
 - Recrutement d'un chargé de mission précarité pour porter les actions nouvelles dans ce domaine et pérenniser des actions issues du programme SLIME ;
 - Pérennisation du poste de chargé de mission biodiversité, malgré l'arrêt des financements par la Région du fait de la fin du Contrat Vert et Bleu
 - Dissolution prévue du SIBRECSA (syndicat assurant la prévention, la collecte et le traitement des déchets sur les 2/3 du territoire environ) au 1^{er} janvier 2026 : reprise des missions prévention/collecte par le service déchets de la collectivité et harmonisation du service à mettre en place, transfert du traitement au Syndicats des Déchets de Savoie.
-
- Approbation du Plan de Mobilité Simplifié en 2024 et engagement ou poursuite des actions
 - Poursuite de la dynamique sur le patrimoine public : rénovation des bâtiments, constructions exemplaires, modernisation de l'éclairage public (division des consommations par 7 à la ZAE Alpespace), mise en place de l'autoconsommation collective PV avec les communes de la CCCS et la centrale hydroélectrique de Montmélian (la boucle doit encore évoluer en 2025)
 - Mise en place du POPAC : Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés. L'action démarre fin 2024, la CCCS vient de récupérer les données relatives à son parc de copropriétés. Le diagnostic confirme la forte proportion de petites copropriétés, sans organisation de gestion en place et donc la pertinence du POPAC pour travailler globalement sur cette cible des copropriétés
 - Développement des actions « précarité » : recrutement et accompagnement à l'autorénovation
 - Fort investissement sur la thématique de la qualité de l'air : amélioration des connaissances, mise en place de la ZFE-m de Chambéry
 - Structuration du travail sur l'adaptation au changement climatique : formation, engagement de premiers travaux de diagnostic

Le détail des actions réalisées et l'appréciation qualitative sur leur état d'avancement est disponible dans le diaporama joint.

Le diaporama présente également les principaux indicateurs d'impact de la politique CAE pour évaluation en continu des actions conduites.

3 – Grille d'évaluation de l'avancement du processus Territoire Engagé Climat-Air-Énergie :

Evaluation Note de 0 à 5 : 0/5 : ☹ très mauvaise réalisation 5/5 : ☺ excellente réalisation	Remarques	
1. Fonctionnement des instances de gouvernance (18/20*)		
Organisation et fonctionnement du comité de pilotage sur les 12 derniers mois (<i>décisions, fréquence des rencontres...</i>)	5/5	<p>2023 : 3 réunions du COPIL pour relancer la démarche TETE (conjointement avec Montmélian et Porte de Savoie), présenter l'état des lieux puis le projet de stratégie et de programme d'actions</p> <p>+ réunion du comité des Maires sur le programme d'actions et l'évaluation à mi-parcours du PCAET et donc sur la stratégie et le programme d'actions TETE</p> <p>+ des réunions de projet : PMS, PAT, SDIE, autoconsommation collective, etc.</p> <p>2024 : 2 réunions du COPIL, 1 pour l'audit, l'autre pour la visite annuelle en fin d'année</p> <p>+ des réunions de projet : autoconsommation collective, mise en place du COT, rénovation énergétique, etc.</p> <p>Une attention à porter au rythme des COPIL à maintenir dans la durée, en dehors des réunions de visite annuelle et à l'élargissement des thématiques à l'économie circulaire, en lien avec l'arrivée du COT en 2025.</p>
Organisation et fonctionnement de l'équipe projet énergie-climat/Territoire Engagé Climat-Air-Énergie (<i>décisions, fréquence des rencontres...</i>)	4/5	<p>En 2023, travail sur la mise à jour de l'état des lieux, puis la stratégie et le programme d'action, avec une alternance de RDV en plénière et de bilatérales chef de projet territoire engagé et référents techniques du sujet.</p> <p>En 2024, fonctionnement maintenu et travail essentiellement en bilatéral pour préparer la visite annuelle</p> <p>La dimension collective d'équipe-projet reste à entretenir et faire évoluer avec l'arrivée du COT.</p>

Evaluation Note de 0 à 5 : 0/5 : ☹ très mauvaise réalisation 5/5 : ☺ excellente réalisation	Remarques	
Continuité des moyens humains au cours de l'année <i>(présence d'un chef de projet Territoire Engagé Climat-Air-Énergie au cours des 12 derniers mois, implication du DGS, des directeurs de services...)</i>	5/5	<p>Chef de projet présent toute l'année, en capacité de mobiliser ses collègues référents sur l'ensemble des actions.</p> <p>Renforcement des moyens en cours : recrutement de 2 chargés de mission précarité énergétique d'une part et ENR d'autre part, maintien du poste biodiversité</p> <p>Bonne coordination avec l'échelon communal et supra : autoconsommation collective avec communes, mission accélération photovoltaïque confiée à l'ASDER, Contrat Chaleur Renouvelable au Syndicat Départemental des Énergies de la Savoie, etc.</p>
Continuité du portage politique au cours de l'année <i>(réunions/interventions régulières de l'élu référent Territoire Engagé Climat-Air-Énergie hors COPIL, implication du Maire/Président, nouvelles délibérations climat-air-énergie...)</i>	4/5	<p>Un portage politique continu, assuré par la présidente et l'élu référent, présents à toutes les réunions.</p> <p>Le COPIL, qui est le bureau de la CCCS, rassemble les élus qui portent tous les sujets, ce qui apporte une excellente transversalité.</p> <p><u>NB</u> : pour la réunion de visite annuelle, le COPIL a été réuni en dehors d'une réunion de bureau. Au vu de la participation limitée des élus, les COPIL seront à nouveau intégrés à des bureaux (voir suites données)</p>
2. Programme de politique climat-air-énergie (15/20*)		
La collectivité met-elle à jour régulièrement son tableau de bord de suivi ?	5/5	<p>Le programme d'actions est en place depuis fin 2023 et versé dans la plateforme www.territoiresentransition.Fr. Il a été entièrement mis à jour pour la visite annuelle.</p> <p>En ce qui concerne les indicateurs de suivi, ils sont renseignés à la fois dans la plateforme et dans un fichier à part. Une sélection d'indicateurs a été analysée et commentée en réunion de visite annuelle avec les techniciens et élus.</p>

Evaluation Note de 0 à 5 : 0/5 : ☹ très mauvaise réalisation 5/5 : ☺ excellente réalisation	Remarques	
La mise en œuvre est-elle conforme aux prévisions ?	3/5	<p>Globalement, la mise en œuvre des actions est conforme aux prévisions pour cette première année de mise en œuvre. Certaines actions restent plus difficiles à concrétiser, mais elles avaient été identifiées comme telles : méthanisation, solaire thermique, urbanisme, gestion de l'eau. La CCCS a bien conscience des points de blocage et poursuit un travail de fond pour lever les freins.</p> <p>Les résultats des actions sont variables : très bon pour le patrimoine, avec des impacts insuffisants pour les indicateurs territoriaux.</p>
Évolution ou engagement effectif du budget prévu pour le programme d'actions ?	3/5	<p>OUI, il n'y a pas de blocage d'actions à ce niveau.</p> <p>Cela dit, le budget lié au programme d'actions reste à préciser et formaliser.</p> <p>L'évaluation climat/biodiversité du budget, désormais réglementaire, n'est pas non plus en place. Il est prévu que le travail soit mené en équipe projet en mobilisant la secrétaire de Mairie mutualisée de la CCCS qui pourra ainsi être un appui aux communes sur le sujet.</p>
La collectivité mène-t-elle en continu des réflexions sur la pertinence de sa politique et sur ses objectifs ? De nouvelles actions, thématiques ou compétences sont-elles mises en place ?	4/5	<p>OUI, la politique climat-air-énergie est ajustée en continu et de nouvelles actions ou sous-actions contribuant à une action existante sont mises en place.</p> <p>La CCCS a une forte capacité à saisir les opportunités, tout en maintenant son cap et en poursuivant le travail sur les actions plus « difficiles ».</p> <p>A noter dans les compétences que la CCCS devient compétente pour la collecte et la prévention des déchets sur tout son territoire à partir de 2025.</p>
Chiffrés clés de l'avancement du programme d'actions	Nb d'actions totales : 93 Nb d'actions en cours : 92 (dont 11 « à surveiller ») Nb d'actions réalisées/terminées dans l'année : non évalué Nb d'actions à engager : 1 action à réorienter Nb de nouvelle(s) action(s) : 0 (le programme a été mis à jour fin 2023)	

3. Suivi des recommandations (12/15*)

Evaluation Note de 0 à 5 : 0/5 : ☹ très mauvaise réalisation 5/5 : ☺ excellente réalisation	Remarques	
(**) Les recommandations du conseiller , formulées dans le précédent rapport de visite annuelle, ont-elles été suivies ?	5/5	Par rapport à l'état des lieux initial : OUI <ul style="list-style-type: none"> - Préparation de la prise de compétence eau potable en place, y compris sur le volet énergie - Structuration de l'action adaptation au CC en cours avec le COT - Mise en œuvre du SDR : Contrat de Chaleur Renouvelable en place au SDES, animation locale, participation au programme Territoire Engagé Gaz Renouvelable pour travailler sur la méthanisation - Poursuite des actions mobilité durable avec mise en œuvre du Plan de Mobilité Simplifié - Engagement d'une action économie circulaire formalisée via le COT - Pérennisation des actions exemplaires : gestion du patrimoine, actions transversales, etc.
(**) Les remarques et recommandations de l'auditeur sont-elles prises en compte et traitées ? (cf. rapport d'audit joint au courrier d'annonce des résultats de la CNL, en ligne sur l'EMT)	4/5	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser le plan de sobriété et chiffrer les résultats : OUI - Travailler sur le financement via le programme européen ELENA : pas de programme ELENA, un COT, une action adaptation qui s'inscrit dans le cadre européen ALCOTRA - ENR et précarité : travail sur l'affouage social => le sujet a été abordé avec l'EBE Acti'Val73 lancée entre autres par la CCCS. A ce jour, cette activité ne paraît pas compatible avec le profil des salariés car les forêts du Val Gelon où se trouvent les forêts sont très pentues et le travail serait donc très physique. Le sujet reste en veille, si des forêts propices à un travail moins pénible sont identifiées - ENR chaleur : étudier l'option Forestener pour les petits projets => à l'étude à Montmélian - Adaptation au CC : en cours avec COT - Urbanisme : participation formalisée à la planification communale, travail en cours sur l'urbanisme opérationnel et l'instruction

Evaluation Note de 0 à 5 : 0/5 : ☹ très mauvaise réalisation 5/5 : ☺ excellente réalisation	Remarques	
(***) Les recommandations de la commission nationale du label sont-elles prises en compte et traitées ? (cf. <i>courrier d'annonce des résultats de la CNL, en ligne sur l'EMT</i>)	3/5	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation au CC : en cours avec COT - Mobilité : à formaliser/mettre en place pour les plans de déplacement, la logistique du dernier km, le stationnement, les vitesses, les réaménagements de centres-bourgs, la mobilité piétonne - PLH : pas d'avancée - Urbanisme : participation formalisée à la planification communale, travail en cours sur l'urbanisme opérationnel et l'instruction
4. Bilan et perspectives (9/10*)		
Les performances de la collectivité se sont-elles globalement améliorées depuis l'année dernière ? (<i>indicateurs chiffrés sur le patrimoine, la mobilité, la qualité de l'air etc. score si recomptage annuel, appréciation qualitative sur l'organisation ...</i>)	4/5	OUI, même si la progression n'est pas précisément chiffrée par rapport à l'état des lieux initial À signaler en particulier dans les actions terminées : <ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PMS - Autoconsommation collective mise en place Et la préparation d'actions à venir via le COT : adaptation au CC et économie circulaire en particulier Pour les indicateurs territoriaux, une partie des résultats est en-deçà des objectifs : GES et pollution de l'air sont dans la trajectoire, mais la réduction des consommations et le développement des ENR sont en retard
(***) Le maintien ou l'amélioration du score est-il en bonne voie pour le renouvellement ?	-	A voir à partir de la visite annuelle n°2
La collectivité est-elle dans les temps par rapport aux diverses échéances du processus Territoire Engagé Climat-Air-Énergie ? (<i>renouvellement de label, fin de contrat du conseiller, visite annuelle...</i>)	5/5	OUI Label obtenu en 2024 Visite annuelle n°1 organisée dans les temps

(*) Total à ajuster en fonction du remplissage des lignes suivantes.

(**) Indiquer « Sans objet » pour les collectivités non concernées.

(***) La visite annuelle ne prévoit pas un recomptage des points découlant de la mise en œuvre du programme durant l'année écoulée, sauf demande spécifique indiquée dans le cahier des charges du conseiller.

Impression générale au cours de la visite annuelle :

La CCCS reste, après l'obtention de son label 4 étoiles, fortement impliquée dans la mise en œuvre de projets exemplaires en matière de prise en compte des enjeux climat-air-énergie. Sur l'année écoulée, elle continue non seulement à réaliser de nombreux projets sur son patrimoine, domaine dans lequel elle a démontré son savoir-faire, mais également à investir et approfondir des champs de travail relativement plus nouveaux pour elle comme la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique, développant des projets pragmatiques et opérationnels pour mobiliser les acteurs.

Elle poursuit également un travail de fond, difficile et relativement ingrat, pour faire émerger des projets ENR ambitieux : réflexions sur la méthanisation (via la candidature au dispositif Territoire Engagé Gaz Renouvelable), les réseaux de chaleur bois.

L'ensemble des services ont participé à l'exercice de la visite annuelle et ont été représentés lors de la réunion de visite, ce qui démontre un intérêt continu pour la démarche.

En ce qui concerne les élus, ils étaient relativement moins nombreux lors de cette visite (3 élus : la présidente, le VP chargé de la transition écologique et la VP chargée de la culture, la communication et les équipements sportifs). L'engagement dans le COT devra être l'opportunité de remobiliser plus largement sur à la fois les thématiques climat-air-énergie et économie circulaire.

Difficultés particulières rencontrées par la collectivité :

- Les financements restent un frein à l'action de la collectivité sur son patrimoine, notamment pour les ENR, avec une interrogation sur le moindre niveau d'aide apportée à la chaleur solaire ou issue de la géothermie comparativement au bois-énergie, alors que ces solutions sont plus onéreuses à l'investissement initial et à privilégier lorsqu'elles sont possibles au vu des co-bénéfices (qualité de l'air, pression forestière, etc.)
- Pas d'évolution du positionnement politique sur l'opportunité de mettre en place un PLH ou de transférer la compétence PLU à l'intercommunalité, ce qui bloque les réflexions sur le sujet
- Absence de cadre d'intervention pour soutenir le petit tertiaire dans la rénovation de ses locaux
- Pas ou trop peu d'échanges avec l'OPAC : la CCCS ne dispose toujours pas d'un état du patrimoine des logements locatifs sociaux
- Sur le développement des ENR, la chaleur est très en retard par rapport aux objectifs du PCAET. Aucun projet de méthanisation n'émerge malgré la mise en place de la charte suite au SDENR.

Décisions prises et suites :

- Examiner les possibilités de financement offertes par le programme ELENA de la BEI, signalé par l'auditeur. Il existe un seuil minimum (information postérieure à la réunion : il est de 30 M€) et il faudrait donc que la collectivité puisse soit se grouper avec d'autres collectivités, soit avec d'autres acteurs (l'OPAC par exemple ?).
- Examiner l'opportunité d'engager dans le cadre du COT une démarche sur l'adaptation au changement climatique.
- Urbanisme : les élus posent la question de savoir ce que la CCCS peut apporter aux communes sur le sujet, pour pouvoir ensuite proposer une action opérationnelle sur le sujet.
- Déchets : la perspective de la fin du SIBRECSA doit inciter la CCCS à travailler en amont de celle-ci à la fusion des services. Le COT sera une opportunité pour mener ces travaux.
- Mobilité : la mise en œuvre du PDM conduit la collectivité à mettre en place de nouveaux indicateurs qu'elle sera en capacité de suivre à partir de 2025 (fréquentation TC, comptages cyclistes, abonnés au covoiturage, etc). Il est retenu de faire évoluer les indicateurs de suivi du programme TETE en fonction de ces changements.
- En termes de gouvernance et de suivi, il est retenu pour les COPIL des prochaines visites annuelles ou rendus intermédiaires du COT de les organiser dans le cadre des bureaux de la CCCS pour garantir une meilleure participation des élus en charge de tous les domaines.

Propositions du conseiller et autres remarques :

La perspective du COT, qui démarre en 2025, me semble être l'occasion d'investir avec une attention spécifique certaines thématiques, au vu de l'actualité de la collectivité :

- La prévention/collecte des déchets, dans la perspective de la fusion des services précédemment assurés par la CCCS d'une part et le SIBRECSA d'autre part, pour identifier dès le démarrage du COT ce sur quoi il peut faciliter la transition ;
- L'adaptation au changement climatique, pour engager une démarche TACCT ou équivalent dès le lancement du COT ;
- L'urbanisme et la planification de l'habitat, pour trouver le « bon » positionnement de la collectivité sur ces sujets, en tenant compte des besoins des communes ;
- L'économie circulaire, sujet relativement moins structuré au sein de la collectivité, mais sur lequel de nombreuses initiatives sont en place : PAT, soutien à Fibr'éthic et PTCE, EBE, etc.

Il conviendra, au démarrage du COT, de définir des modalités de travail propres à chaque sujet.

Même si ces sujets apparaissent à ce jour moins prioritaires, je propose de rester en veille sur les sujets budget vert, PDA, pour faciliter l'engagement de ces projets à ce jour non démarrés.

Signature du conseiller :

Avis / commentaire éventuel de l'ADEME (facultatif)

Pièces jointes à fournir :

<input checked="" type="checkbox"/>	
Copie des supports de présentation	X
Liste des personnes présentes à la réunion de visite annuelle du 25/11/2024	X
Tableau de bord de suivi du programme de politique énergétique	X
Autres documents utiles (préciser) : indicateurs renseignés à l'occasion du suivi annuel sur la plateforme + échantillon dans support de présentation	Sur la plateforme

Transmission du rapport annuel par mail :

- Sébastien Eyraud, chef de projet Territoire Engagé Climat-Air-Énergie (pour diffusion interne)
- Sylvain Avril, Ademe Auvergne Rhône Alpes
- Elsa Thomasson, Ademe référente Savoie
- Bureau d'appui Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, via l'adresse mail territoireengage@ademe.fr

Mise en ligne sur la plate-forme www.territoiresentransition.fr :

Le rapport de visite annuelle, intitulé « 241203_RapportVA1-CCCS » est mis en ligne sur l'espace dédié à la CCCS de la plate-forme de l'Ademe.

NB : Lors du renouvellement du processus, la collectivité joindra les rapports annuels :

- A la consultation de renouvellement : la collectivité enverra les rapports aux conseillers qui répondent à l'offre.
- Au dossier de candidature : la collectivité vérifie la présence des rapports de visite annuelle dans le dossier dédié dans l'EMT et le complète si nécessaire.

RAPPEL : La visite annuelle est une obligation pour toutes les collectivités en démarche Territoire Engagé Climat-Air-Énergie. L'absence de réalisation d'une visite annuelle, en dépit des demandes de régularisation par l'ADEME, peut entraîner la perte du label ou la sortie du réseau pour les collectivités non encore distinguées.